

## Communiqué de presse

### **Compensation des émissions de CO<sub>2</sub>: un classement pour bien choisir**

#### **La Fédération Inter-Environnement Wallonie a analysé les performances des différents programmes proposés en Belgique**

La compensation volontaire des émissions de CO<sub>2</sub>, tant dans le cadre professionnel qu'au niveau privé, est devenue très tendance. Les initiatives pour calculer ses émissions de carbone et les « annuler » en finançant des projets qui contrebalancent positivement l'impact sur l'effet de serre se multiplient. Toutefois, faute d'un cadre réglementaire clair, le choix du programme de compensation s'avère particulièrement difficile voire aléatoire.

La Fédération Inter-Environnement Wallonie a demandé à André Heughebaert, chercheur à l'ULB, de réaliser une étude afin de porter un jugement indépendant sur l'offre actuelle. L'objectif est de permettre aux consommateurs de choisir en parfaite connaissance de cause ... et, accessoirement, de stimuler le secteur à progresser.

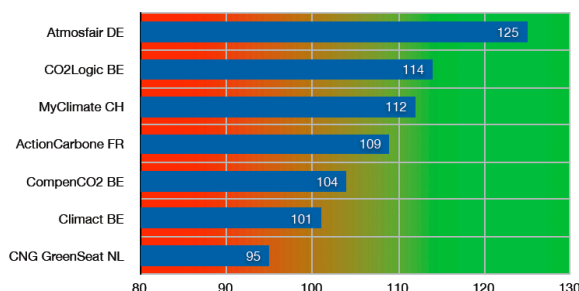
L'étude (qui actualise en complète un travail entrepris en 2007) se limite aux principaux programmes de compensation de CO<sub>2</sub> accessibles aux particuliers en Belgique, à savoir Atmosfair, CO<sub>2</sub> Logic, MyClimate, ActionCarbone, CompenCO<sub>2</sub>, Climact et CNG GreenSeat. Ces programmes sont jugés sur la qualité de la compensation qu'ils proposent, qualité considérée d'un point de vue environnemental, éthique mais aussi d'équité entre pays du Nord et pays du Sud.

Le classement s'est opéré sur base des critères suivants :

- la qualité des certificats (évaluation de la garantie de réduction d'émissions offerte aux clients);
- la qualité des calculs des émissions de gaz à effet de serre;
- la qualité des projets soutenus par les programmes, avec une préférence pour les petits projets répondant à des besoins locaux;
- la qualité des standards d'évaluation des projets;
- la localisation des projets, avec une préférence pour les pays les plus pauvres;
- la sensibilisation ou la manière de présenter la compensation, avec une préférence pour l'accent mis sur la réduction préalable des émissions;
- la structure de la gestion du programme de compensation, avec une préférence pour les structures mixtes à faibles frais;
- la transparence du programme, mesurée via la qualité et la disponibilité des rapports d'activités.

L'étude classe en tête Atmosfair, organisation qui offre la plus grande garantie de qualité et est un modèle à suivre. Arrivent ensuite CO<sub>2</sub> Logic et MyClimate, programmes également recommandables.

**Vous trouverez en annexe l'étude dans son intégralité.**



Inter-Environnement Wallonie rappelle toutefois qu'avant de penser à compenser, il importe que particuliers et entreprises mettent tout en oeuvre pour réduire leurs émissions.

La Fédération demande par ailleurs aux autorités publiques d'encadrer cette nouvelle activité économique sur les modèles français et britannique, par la création d'une charte, d'un code de bonne conduite ou d'un label de qualité garantissant aux clients une compensation durable.

#### **Contacts:**

Pierre Titeux, Attaché de presse: 081.255.284 – 0479.497.656

Julien Vandeburie, Chargé de mission Energie/Climat: 081.255.262 – 0477.495.434